

Paratonnerre et la surface d'exposition AD

Message par Emine » jeu. 3 févr. 2022 12:04

Bonjour

Lorsqu'on veut protéger un site contre la foudre qui contient plusieurs bâtiments (bâtiments administratifs, ateliers, bac de stockage...etc.)

pour calculer la surface équivalente d'exposition AD, nous avons besoin d'une longueur, largeur et une hauteur

Est-ce que c'est correct de prendre la longueur et la largeur de la clôture du site et pour la hauteur on prend la hauteur

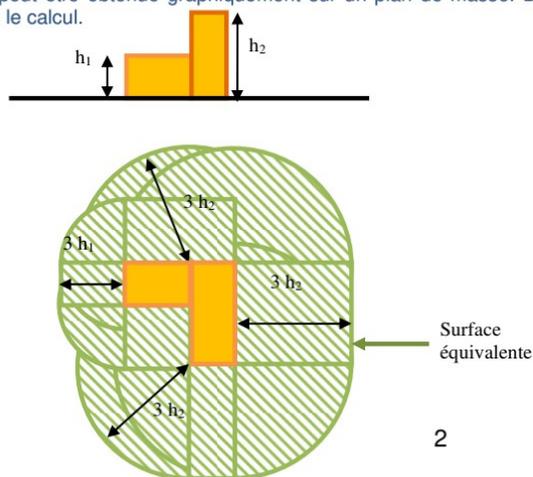
du plus haut bâtiment là on va installer le paratonnerre ?

bonjour,

voir le FAQ qualifoudre question 4 page 3

A.4 Le calcul de la surface équivalente de capture de la foudre par les bâtiments semble ne s'appliquer qu'au bâtiment de forme rectangulaire. Comment sont traités les bâtiments aux contours complexes ?

La surface équivalente de capture permet d'apprécier le nombre de coups de foudre attendu sur la structure en prenant en compte son élévation. Elle est égale à la surface de la structure additionnée des surfaces autour du bâtiment jusqu'à une distance de trois fois la hauteur de la structure. Elle peut être obtenue graphiquement sur un plan de masse. Dans ce cas, la surface obtenue est retenue dans le calcul.



[FAQ qualifoudre Ineris_2021_question 4 page 3](#)

<https://prestations.ineris.fr/sites/prestation.ineris.fr/files/PrestaWeb/Pages-Solution/DSC/Protection%20foudre%20-%20Qualifoudre/FAQ%20QUALIFOUDRE%202021-03.pdf#page=3>